

*Questions orales***L'OPPORTUNITÉ DE CHARGER LE COMITÉ DE LA SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS**

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dans sa dernière recommandation, n° 65, le comité recommande que le comité permanent de la justice et des questions juridiques reçoive un ordre de renvoi permanent s'appliquant aux 30^e et 31^e législatures afin de contrôler la mise en œuvre des recommandations du rapport dans le contexte plus général du système de justice criminelle. Étant donné que ce rapport a été préparé sans esprit de parti, le ministre voudrait-il assurer à la Chambre qu'il présentera cette recommandation au gouvernement en vue d'y donner suite le plus tôt possible?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas disposé à faire cette promesse aujourd'hui. Je suis disposé à examiner toute la question en détail. Voici ma première réaction: le comité m'a présenté un rapport, il m'incombe maintenant et il incombe au système pénitentiaire d'appliquer les réformes appropriées aux circonstances. Le comité parlementaire ou les membres du comité de la justice devraient avoir l'occasion d'examiner ces mesures d'application pendant l'étude du budget des dépenses et du budget supplémentaire des dépenses. Le Parlement suit habituellement cette pratique au lieu de celle d'un type nouveau qui est recommandée.

M. Hnatyshyn: Que craignez-vous donc?

LA DATE PROBABLE DE LA PRÉSENTATION DES MESURES FONDÉES SUR LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, la question supplémentaire que je pose au ministre fait suite à sa dernière réponse au sujet de la recommandation n° 65 du rapport, concernant la reconduction du mandat du sous-comité pendant les 30^e et 31^e législatures. Puisque le ministre ne semble pas prêt pour le moment à s'engager à reconduire ce mandat, que le sous-comité qui a rédigé ce rapport unanime est formé de députés de tous les partis, et puisque tous les membres du comité, quelle que soit leur affiliation politique, tiennent à ce que le gouvernement donne suite aux recommandations de ce rapport, ne pourrait-il pas dire à la Chambre aujourd'hui à quel moment le gouvernement présentera à la Chambre une mesure législative s'appuyant sur ces recommandations? Le ministre a dit qu'il avait besoin de trois semaines pour évaluer ce rapport. Il devrait sûrement pouvoir nous dire si nous pouvons escompter que le gouvernement agira de façon positive d'ici la fin de la présente session?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le comité parlementaire a effectué une analyse approfondie des problèmes liés au maintien du système pénitentiaire canadien. Il a consacré au moins sept mois à l'élaboration de ces recommandations. Il devra faire preuve de patience à mon égard, pendant que j'évalue ses recommandations et que je détermine celles qui doivent donner lieu à une mesure législative. Je ne pourrais évidemment répondre à la dernière partie

[M. Fox.]

de la question du député que si je savais jusqu'à quand durera la présente session.

LA MODIFICATION PROPOSÉE DES CONDITIONS DE RÉCLUSION CELLULAIRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le rapport soulève maints aspects qui ne sont pas nouveaux. Sans doute le solliciteur général et son prédécesseur sont-ils au courant des difficultés qu'a connues le système pénitentiaire depuis que nombre d'entre nous ont été élus à la Chambre en 1972. L'une de ces difficultés porte sur les conditions de détention en cellule disciplinaire dans toutes les prisons à sécurité maximale du Canada. Le juge Heald de la Cour fédérale a statué que les conditions de réclusion cellulaire en Colombie-Britannique étaient cruelles et inhumaines. Le solliciteur pourra sûrement maintenant nous promettre que ce jugement amènera au moins une amélioration des conditions de réclusion cellulaire dans les autres institutions à sécurité maximale et que nous pourrions commencer à humaniser cette forme de sanction au Canada. J'aimerais que le ministre nous dise s'il accueillera favorablement cette recommandation.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai jeté un coup d'œil sur les recommandations. Celle dont parle le député ne demande pas de modifications législatives. J'examinerai en premier toutes les recommandations qui n'exigent pas de changements immédiats de la loi, celles par exemple qui permettent d'apporter des changements par la voie administrative.

LA DATE DE LA FERMETURE DU PÉNITENCIER DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, le pénitencier de Colombie-Britannique fêtera son centième anniversaire l'année prochaine. Puis-je me permettre d'ajouter que le solliciteur général y est invité.

Une voix: En réclusion cellulaire!

M. Leggatt: En tout cas, le rapport Morrow, qui date des années 1960, recommandait déjà la fermeture progressive de tous ces donjons du XIX^e siècle, et pourtant ils existent toujours. Le ministre peut-il nous dire dès maintenant pour quand il prévoit la fermeture définitive du pénitencier de Colombie-Britannique, ainsi que d'autres établissements à sécurité maximale qui sont des institutions véritablement archaïques dans un pays comme le Canada. Je voudrais savoir avec précision quand nous serons débarrassés du pénitencier de New Westminster.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de donner de date précise au député quant à la fermeture de ces établissements. Il m'avait semblé, d'après les recommandations du comité, que le député et les membres du comité appuyaient le programme de construction accélérée du gouvernement qui va permettre la fermeture progressive de ces établissements, au cours des trois à cinq prochaines années.